

Cahier des charges

Séjour de ski du dimanche 17 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024

Pouvoir adjudicateur

Etablissement : Lycée Erckmann & Chatrian

Adresse : 13, rue de l'arsenal
BP 10229
57372 PHALSBOURG Cedex

Représenté par son chef d'établissement : M. Denis GEORGE, Proviseur

Contact établissement : Mme Gaby BERND, adjointe-gestionnaire

☎ : 03.87.50.90.30

Mail : ce.0570081@ac-nancy-metz.fr

Comptable assignataire des paiements : Mme SCHMITT Anne Marie, Agent Comptable

Objet du marché : Organisation d'un séjour de ski dans les Alpes

Procédure : devis

Règlement de consultation

- Date et heure limites de dépôt des offres : vendredi 30 SEPTEMBRE 2022 à 17h00
- Modalités de transmissions d'offres : En déposant vos offres sur AJI - Plateforme de publication des marchés publics des EPLE (MAPA & demande de devis)

Critères de choix :

- Prix : 40%
- Qualité des prestations : 30%
- Qualité de l'hébergement : 30 %

Description des besoins :

Séjour culturel et sportif pour les élèves des classes de 2ndes en classe de neige localisé en France/Alpes.

Les effectifs seront de 60 élèves (lycéens) et 5 accompagnateurs. Ils restent toutefois prévisionnels.

L'établissement prend en charge les accompagnateurs, donc un effectif total de 65 participants chiffrés.

Les dates :

dimanche 17 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024

- Départ de Phalsbourg le dimanche 17 mars 2024 ;
- Départ du centre le vendredi 22 mars 2023, après le repas de midi.

Les prestations demandées sont les suivantes :

- **Hébergement** en chambres collectives, douches et sanitaires en chambres ou à l'étage, 5 jours/5 pour tous les participants. La fourniture des linges est demandée ainsi qu'un accueil en lits individuels. Le nombre de personnes par chambre devra clairement apparaître dans l'offre du candidat.

Prévoir hébergement (nuitée, repas du soir, petit déjeuner) d'un ou de 2 chauffeurs de bus le soir de l'arrivée (dimanche soir) et la veille du départ (jeudi soir).

Inclure cette prestation dans le tarif.

- **Pension complète** pour l'ensemble du séjour (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner), du dimanche soir au vendredi midi et un repas froid à emporter pour le vendredi soir. Les candidats ont la possibilité de proposer soit un buffet soit des menus, soit des plats. La formule retenue devra apparaître clairement dans l'offre du candidat.
- **Programme des prestations sur place**
 - **Ski alpin** ou **snowboard** si neige fraîche ;
 - **9 demies-journées de présence** : 2h30 d'activités du lundi matin jusqu'au vendredi midi sauf repos le mercredi matin ;
 - Encadrement par 5 moniteurs ESF ou équivalent.
- **Prestations annexes**
 - Déplacements sur site
 - Location du matériel : ski de descente, snowboard (pour quelques élèves), bâtons, chaussures, casques. Le matériel sera distribué le dimanche après arrivée.
 - Remontées mécaniques,
 - Animations extra-sportives.
 - Un encadrement à temps plein par 3 moniteurs diplômés pour 8 demi-journées en respect des réglementations en vigueur.
 - La localisation des activités devra se trouver à distance géographique satisfaisante du lieu d'hébergement. Cette localisation sera précisée par le candidat dans l'offre de la prestation.
- **Variantes** :
 - Des variantes peuvent être proposées pour tenir compte de la diminution ou de l'augmentation d'effectif.
- **Assurance et COVID** :
 - Assurance annulation individuelle avec précision des risques couverts.
 - Le coût des prestations devra être détaillé clairement dans l'offre tarifaire.
 - Préciser les modalités dans le cadre d'une annulation totale résultant des protocoles sanitaires
- **Prix** :

Formuler une réponse détaillée (coût hébergement, remontées, etc...) et chiffrée ;

 - Le prix, exprimé en euros est unitaire par personne participante ;
 - Le prix est ferme et définitif ;
 - Le prix doit comprendre la totalité des prestations indiquées dans le descriptif ;
- **Règlement** :
 - Le mode de règlement est le virement par mandat administratif dans le délai réglementaire
 - Le paiement d'un ou plusieurs acomptes sera possible dans la limite de 70% du devis.
 - Pénalités de retard : En application du CCAG FCS

L'offre devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Le coût global TTC et le coût TTC par participant, **toutes prestations comprises**, notamment repas et nuitée chauffeurs inclus, parking, taxe d'hébergement, visites guidées, entrées musées, etc.
- La mention obligatoire « Prix garantis jusqu'au déroulement du voyage »
- Le mode et le calendrier de règlement (par virement mandat administratif uniquement)
- Le détail par poste de dépenses (repas, hébergement, visite, transports)
- Le montant de l'assurance annulation et les modalités de cette assurance (les conditions d'annulation doivent comprendre et les groupes et l'individuel)
- Le mode et le calendrier de règlement (par virement mandat administratif uniquement)
- Prise en compte des régimes alimentaires particuliers
- Pas de prestation à payer sur place
- Obligations sanitaires particulières à respecter : informer en temps réel l'établissement sur les protocoles sanitaires en vigueur au moment du voyage